



Comment vendre de la marque sur mon site web

Par **mikabis**, le **19/08/2016** à **16:56**

Bonjour à tous,

Je viens ici car j'ai beaucoup questions à propos de la vente de marque sur internet.

Notamment pour mon futur site internet où je veux vendre des accessoires de marques, que j'aurai sélectionné sur pleins de sites de marques d'accessoires.

Exemple : J'achète le bracelet de la marque X à 100€ pour le revendre sur mon site à 120€

1. J'ai pu comprendre que je n'avais pas le droit de vendre de la marque sur mon site internet sans l'accord avec les marques en question, est-ce bien ça ?
2. J'ai pu aussi comprendre que pour vendre de la marque il faut une licence de la marque en question.
Quelles sont les démarches pour obtenir cet "accord de vente", cette licence ?
3. Et je me demande si un accord par email avec la marque suffit comme preuve de contrat, d'autorisation de vente ? ou s'il faut carrément se rencontrer et signer un contrat sur papier ?
4. Et si l'accord se fait avec l'un de leur revendeur qui regroupe sur leur site pleins de marques d'accessoires, ai-je le droit de vendre toutes les marques proposées par le site en question ?
5. Et dernière question comment avoir l'accord de grosse marque ? répondent-elles ? car je pense que c'est impossible de les contacter et d'avoir un accord de vente seulement par

email.

Sachant que mes ventes se feront uniquement sur mon site internet et non dans une boutique réelle !

Merci de bien vouloir m'éclairer sur tout ça, et je vous souhaite une bonne journée !

Par **morobar**, le **19/08/2016** à **17:01**

Bjr,

1)oui

2) même question que 1) sauf que pour obtenir un accord, il faut contacter la marque en question.

3) un accord oral est suffisant. Ce n'est, après, qu'un problème de preuve et de conditions.

4) Le revendeur fait ce qu'il veut dans le cadre de l'accord de distribution qu'il a négocié.

5) Impossible n'est pas français. C'est la même question que 1)

6) internet ou boutique réelle, même chose.

Par **mikabis**, le **20/08/2016** à **11:28**

Merci beaucoup pour tes réponses.

Juste voilà j'ai 17 ans, j'attends d'avoir 18 ans pour lancer ma boutique, histoire de me déclarer en auto-entrepreneur etc..

J'ai donc une dernière question : Est ce que en attendant la majorité je peux déjà obtenir des contrats de distribution avec des sites de marques d'accessoires en leurs présentant mon projet par email, même si la boutique n'est pas en ligne ?

Merci

Par **morobar**, le **21/08/2016** à **08:36**

Hélas non, vous n'avez pas la capacité juridique de contracter.

Les négociations n'aboutiront donc pas avant votre majorité.

Par **Ronan56**, le **04/02/2017** à **17:35**

bonjour.

vous êtes peut-être majeur maintenant. Avez-vous progressé sur votre projet car votre "problématique" est intéressante.

Cordialement